

## commissaire enqueteur

**De:** Philippe COLLEU <p.colleu@isere-habitat.fr>  
**Envoyé:** mardi 19 novembre 2019 10:23  
**À:** commissaireenqueteur.sne@orange.fr; commissairesenqueteurs.sne@orange.fr  
**Objet:** Contribution enquête publique St Nazaire les Eymes.

M.Girard,

Suite à notre entretien du 18 novembre concernant l'enquête publique du PLU de St Nazaire les Eymes, je vous confirme ma demande : **adapter le libellé de la clause de mixité sociale (logement locatif) et l'élargissant à la notion de logement social au titre de la loi SRU. Cette ajustement permet d'intégrer la notion d'accession sociale, nouvellement intégrée dans le giron SRU cours de l'année 2019.**

Cette adaptation permettra notamment de proposer des logements en bail réel solidaire, particulièrement adapté au contexte du marché immobilier de St Nazaire les Eymes.

*Le bail réel solidaire (BRS) est un bail de longue durée permettant à des organismes fonciers solidaires (OFS) de distinguer le foncier (dont ils restent propriétaires) du bâti et ainsi de céder des droits réels sur le bâti à des familles modestes, qui occuperont le logement à titre de résidence principale. Il doit permettre à des ménages, sous conditions de plafond de ressources, d'accéder à un logement en-dessous des prix du marché. Ces ménages ne pourront revendre le logement qu'à un prix de cession encadré, inférieur au prix du marché, et à un ménage répondant aux mêmes critères de ressources auxquels ils étaient soumis.*

Restant à votre disposition  
Cordialement

Philippe COLLEU  
Directeur adjoint Isère habitat  
06 87 74 42 68

Mairie de Saint Nazaire les Eymes REÇU LE	
20 NOV. 2019 	
COPIE	Fait le
VH	20/11/2019
+ H. Guad, com. exp.	